

ANNEXE V

BUDGÉTISATION EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET CREDITS DE PAIEMENT (CP)

Le principe général introduit par la LOLF est celui d'une budgétisation en AE (les engagements financiers que le responsable de programme est autorisé à souscrire) et en CP (les paiements qu'il est autorisé à effectuer).

Ce découplage a pour conséquence :

- d'évaluer les besoins d'AE nouvelles en cohérence avec les objectifs de performances du programme et en tenant compte de la situation résultant des échéanciers de CP prévus ci-dessous. La gestion des AE dans un cadre annuel milite en tout état de cause pour un calibrage des besoins fondé sur une prévision réaliste.

Les choix désormais offerts à travers les AE de recourir à des engagements annuels ou pluriannuels font partie intégrante du processus de pilotage de certaines dépenses.

- d'assurer la couverture des engagements pris antérieurement à l'exercice concerné : à cette fin, le recensement des restes à payer doit être accompagné d'un échéancier des besoins de crédits de paiement à court, moyen et plus long terme, devant être analysé au regard de l'évolution de la norme de dépense.

Afin de faciliter l'examen contradictoire des besoins en CP nécessaires à la couverture des engagements antérieurs, en vue de l'élaboration du budget triennal 2011-2013, les échanges s'appuieront sur des échéanciers de CP (modèle joint). Ces échanges permettront également de préparer l'élaboration des échéanciers de CP des rapports annuels de performances pour 2009 (puis des projets annuels de performances pour 2011).

La construction de ces échéanciers de CP a cette année une importance particulière dans le contexte des travaux engagés pour garantir la cohérence des données entre les différents documents budgétaires et comptables en matière de restes à payer. Ils devront faire l'objet de discussions approfondies lors des réunions techniques.

Un échéancier sera construit pour chaque unité de budgétisation, ou bloc homogène de dépense, s'agissant des grands projets d'investissement et des principales dépenses d'interventions.

ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT SUR ENGAGEMENTS ANTERIEURS

Mission :

Programme :

Unité de budgétisation :

(en M€ avec une décimale)

Engagements antérieurs à 2011 à couvrir par des CP						
	Engagements antérieurs à 2006*	Engagements 2006	Engagements 2007	Engagements 2008	Engagements 2009	Engagements 2010
Total des engagements à couvrir						0,0

(en M€ avec une décimale)

CP sur engagements antérieurs à 2011 - Estimation prévisionnelle						
	CP sur engagements antérieurs à 2006*	CP sur engagements 2006	CP sur engagements 2007	CP sur engagements 2008	CP sur engagements 2009	CP sur engagements 2010
CP 2010						0,0
CP 2011						0,0
CP 2012						0,0
CP 2013						0,0
CP 2014						0,0
CP 2015						0,0
CP 2016						0,0

(en %)

Tableau automatique de calcul des clés de CP sur engagements antérieurs à 2009 et sur engagements 2009-2010						
	CP sur engagements antérieurs à 2006*	CP sur engagements 2006	CP sur engagements 2007	CP sur engagements 2008	CP sur engagements 2009	CP sur engagements 2010
CP 2010	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2011	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2012	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2013	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2014	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2015	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2016	0%	0%	0%	0%	0%	0%

*Engagements équivalents aux engagements juridiques pluriannuels pris ces années-là (pouvant avoir été couverts par des AE de régularisation en 2006).